



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-776

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2022

Sommaire

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de
l'aménagement et des transports d'Île-de-France /**

75-2022-09-22-00016 - arrêté composition jury examen ACP 2022 (3 pages) Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2022-09-22-00016

arrêté composition jury examen ACP 2022



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Paris, le 22 septembre 2022

ARRÊTE – DRIEAT – IDF - 2022-0941

Portant la désignation des membres du jury d'examen, d'attestations de capacité professionnelle

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code des transports, notamment ses articles R.1422-4, R.3113-35 et R.3211-37,

VU l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier,

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport,

VU l'arrêté du 4 octobre 2011 fixant la rémunération des agents publics et des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à l'exclusion des agents publics et des personnes relevant de l'École nationale de l'aviation civile,

VU la décision DRIEAT-IDF n°2021-0005 du 1^{er} avril 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

VU la décision du directeur des services de transport, du Ministère de la transition écologique du 16 février 2022 relative à la date des examens en 2022, pour l'obtention des attestations de capacité professionnelle en transport routier lourd et en commissionnaire de transport ;

VU l'arrêté n°IDF-2022-07-19-00005 du 19 juillet 2022 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

VU la décision DRIEAT-IdF n°2022-0878 du 31 août 2022 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

ARRÊTE

Article 1 :

La composition du jury d'examen pour l'obtention des attestations de capacité aux professions du transport routier du centre de Paris est fixée comme suit pour une durée de un an.

Membres :

- Michel ALBERT, technicien supérieur principal du développement durable,
- Marc ARBIOL, contrôleur divisionnaire des transports terrestres,
- Alexandre ASSOUVIE, adjoint administratif de l'état,
- Nicolas BARRET, contrôleur des transports terrestres,
- Benjamin BELKEBLA, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie,
- Cynthia BELLEGARDE, adjoint administratif,
- Moussa BELOUASSAA, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durable,
- Sophie BERNAR, contrôleur des transports terrestres,
- Audrey BOIRE, contrôleur des transports terrestres,
- Alexandre BORDE, technicien supérieur principal du développement durable,
- Warda BOURICHE, secrétaire administrative et de contrôle du développement durable,
- Damien BOURGEOIS, contrôleur des transports terrestres,
- Viviane Acoubatchi BROU AHOUSI, contrôleur des transports terrestres,
- Jean-Charles CEPISUL, technicien supérieur principal du développement durable,
- Raphaël CHATELLIER, contrôleur des transports terrestres,
- Sofiène CHELLAH, chef d'équipe exploitation principal,
- Cyril CIRETTE, ouvrier des parcs et ateliers,
- Laëtitia CROUSIL-PRUVOT, adjoint administratif principal 1ère classe,
- Christophe DEPRUGNEY, secrétaire administrative et de contrôle du développement durable,
- Pascal DOBEL, adjoint administratif principal 2ème classe,
- Valérie DUCREUX, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,
- Gina DUVALLON, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,
- Sylvie FARESCOUR, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,
- Thierry FAURE, contrôleur des transports terrestres,
- Béatrice FERREIRA MARTINS, secrétaire administrative et de contrôle du développement durable,
- Serge FLORENTINE, adjoint administratif de l'état,
- Alfred GALION, contrôleur des transports terrestres,
- Marie-Line GAS, adjoint administratif principal 2è classe,
- Clémence GELIS, contrôleur des transports terrestres,
- Bernard GIMARD, contrôleur des transports terrestres,
- Véronique GODARD, contrôleur divisionnaire des transports terrestres,
- Cécilia GOMIS, adoint administratif,
- Isabelle GUEYE, adjoint administratif principal 2ème classe,
- Paule HORTH, adjoint administratif de l'état,
- Marie HUBERT, contrôleur des transports terrestres,
- Thomas JOUBIN, technicien supérieur principal du développement durable,
- Nathalie JUIN, contrôleur des transports terrestres,
- Sophie JUNKERE, technicien supérieur du développement durable,
- Sabrina LANDUREAU, technicien supérieur principal du développement durable,
- Murielle LE DORVEN, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,
- Evelyne LEGROS, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,
- Cristina LEJEUNE, adjoint administratif principale 2ème classe,
- Xavier LEJEUNE, attaché principal d'administration de l'état,
- David LLUIS, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,
- Anli MADI-SOUFFOU, contrôleur des transports terrestres,
- Claude MARIN-LAMELLET, contrôleur divisionnaire des transports terrestres,
- Laure MARTIN, technicien supérieur principal du développement durable,
- Elisabeth MARTINS, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,
- Fouad MEGUENINE, contrôleur des transports terrestres,
- Lydie MESSAD, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,

21/23 rue Miollis – 75732 PARIS CEDEX 15

Standard : 01 40 61 80 80

www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/

www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/

2/3

- Nassufdine MOHAMED, contrôleur des transports terrestres,
- Isabel MORLON, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,
- Josué MOUSTACHE, chef d'équipe d'exploitation principal,
- Mathia NEGROBAR, contrôleur des transports terrestres,
- Jean-Pierre NEVEU, technicien supérieur en chef du développement durable,
- Pascale PINEAU, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,
- Steve PLAISANT, contrôleur des transports terrestres,
- David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État,
- Amine ROBAL, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,
- Laurence ROUVELLAT, adjoint administratif de l'état,
- Céleste ROVERE, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable,
- Madi SAID, technicien supérieur principal du développement durable,
- David SANNIER, contrôleur des transports terrestres,
- Salma SARWAR BOUAMER, adjoint administratif principal de 1ère classe,
- SCAUSSE-YAN Isabelle, contrôleur des transports terrestres,
- Yves SCHOEFFNER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,
- Fatima SOUDJAE, adjoint administratif de l'état,
- Saber TEMIME, technicien supérieur principal du développement durable,
- Mbarek WAHMANE, contrôleur des transports terrestres,

Article 2 :

Le jury d'examen est présidé par Monsieur Moussa BELOUASSAA, chef du département régulation des transports routiers ou son suppléant à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du président du jury, son suppléant Monsieur David RECOQUILLON, adjoint au chef du département régulation des transports routiers préside le jury jusqu'à la délibération finale.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Île-de-France.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional adjoint chargé
de la sécurité des transports et de la défense

Signé

Paul WEICK